



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 22 septembre 2025

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon
du 07 juillet 2025**

Le conseil d'administration,

Vu le procès-verbal présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 22 septembre 2025 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 07 juillet 2025 est approuvé.

Fait à Nice, le 22 septembre 2025

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Khaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 17
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 1
Votants : 18	

Publiée le 29 septembre 2025